

NG

Numéro 7 – Août - Septembre 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

OUI À LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

VOTATIONS DU 22 SEPTEMBRE P. 14

ÉDITO

Transformons l'essai !

ÉLECTIONS À LA COUR DES COMPTES

Découvrez les candidats !

COMMUNES GENEVOISES

Interview de Eloi Guimtrandy,
président du PLR Onex

Agenda

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
19 SEPTEMBRE Séance d'info pour les personnes intéressées par une candidature au Conseil municipal 12h15 au parti	10 OCTOBRE Apéritif de la Présidence De 18h30 à 21h Veyrier	27 NOVEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h
	15 OCTOBRE Séance d'accueil des nouveaux membres 18h30 au parti	

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

Transformons l'essai !

DOSSIER

Votations du 22 septembre

Initiative sur la « biodiversité » : un NON s'impose

Pour une prévoyance professionnelle renforcée

Stop à la fiscalité confiscatoire des entrepreneurs genevois !

Formation des enseignants
Mettre fin à une *Genferei* absurde !

ACTUALITÉ GENEVOISE P. 3

Élections à la Cour des comptes

Présentation des candidats et de leurs engagements

Fin d'une belle aventure à la Cour des comptes par Isabelle Terrier

PLR GENÈVE P. 21

Du nouveau au secrétariat

À VIF EN VUE DES MUNICIPALES P. 22

Les Jeunes Libéraux-Radicaux

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES P. 24

Interview de Eloi Guimrandy, président du PLR Onex

PLR EN IMAGES P. 26

Édito

Transformons l'essai !

Chers membres, chers sympathisants,

L'été indien est porteur d'espoir fiscal pour tous les Genevois et tout particulièrement pour les entrepreneurs. Le peuple se prononcera deux fois d'ici à la fin de l'année sur des projets de baisse fiscale portés par notre parti. La première fois, le 22 septembre, nous voterons sur la réforme de l'imposition de l'outil de travail, et la seconde, le 24 novembre, nous prendrons position sur le projet de baisse de l'imposition des revenus pour tous les contribuables de notre canton. Vous pourrez lire dans les pages qui suivent le détail du premier projet soumis au peuple qui doit sortir Genève de la dernière place du classement sur la taxation de l'outil de travail. Il s'agira de donner un message fort aux adeptes du tout-État pour transformer l'essai

et nous mettre en position de réaliser notre programme.

Au menu du 22 septembre, nous aurons également l'opportunité de rendre à nouveau compétitive la formation des enseignants à Genève. L'objectif sera de rapatrier les jeunes attirés par les formations plus courtes dans les autres cantons tout en renforçant la formation des enseignants tout au long de leur carrière. Nous devons être autosuffisants et former le personnel dont nous avons besoin. Dans une société extrêmement dynamique, les enseignants méritent par ailleurs une formation continue qui leur permette de s'adapter à l'évolution des profils des enfants.

Une fois n'est pas coutume, ce week-end de votations verra également une élection, avec le renouvellement de la Cour des comptes. Cette institution

est un acteur essentiel au bon fonctionnement de l'action publique et doit dépasser les logiques partisanes afin de garantir son indépendance et son autonomie. Le PLR a donc décidé de soutenir le maintien de l'équilibre politique actuel avec deux magistrats PLR, deux socialistes ainsi qu'un magistrat Vert et un du Centre. Ces quatre partis présentent donc une liste commune qui couvre les champs de compétences nécessaires au sein de la Cour et en garantissent la cohérence pour la prochaine législature. Le parti vous invite ainsi à voter cette liste de manière compacte.

Je souhaite finalement rendre hommage à Isabelle Terrier, magistrate titulaire PLR depuis le 1^{er} janvier 2013 à la Cour qu'elle a également présidée. Isabelle a fait honneur à son rôle, s'attelant avec succès à la difficile tâche d'évaluation des politiques publiques.

Fiers du travail accompli, nous la remercions chaleureusement pour sa contribution au bon fonctionnement de nos institutions pendant ces années !

Je vous transmets, chers membres, chers sympathisants, mes meilleurs messages.



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T. 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

S agence

CRÉDITS MAGAZINE

Nadine Béné, contrastwerkstatt - Drazen -
Danuta Hyniewska - JoxyAimages - stock.adobe.com,
Simone de Montmolin, Loris von Siebenthal - Genève Tourisme

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction - info@plr-ge.ch - T. 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA - CP 565 - 1214 Vernier - atar.ch



myclimate.org/01-24-292919

Bonne lecture!

DOSSIER

Votations du 22 septembre

OBJETS FÉDÉRAUX

NON à l'initiative sur la biodiversité : non à une diminution de notre production durable d'énergie et de notre souveraineté alimentaire

Les délégués PLR ont rejeté à l'unanimité l'initiative sur la biodiversité. Cette initiative, en voulant allouer beaucoup plus d'espace à des zones protégées, aurait pour conséquence des pertes de terres cultivables, une restriction de l'utilisation des forêts et une forte limitation de la production durable d'énergie en Suisse. Les coûts induits seraient très élevés et la Suisse serait de plus en plus dépendante d'importations. Il existe aujourd'hui suffisamment de bases légales pour continuer à préserver et promouvoir la biodiversité en Suisse.

OUI à la réforme de la LPP : pour une prévoyance professionnelle renforcée, notamment pour les emplois à temps partiel

D'une seule voix, les délégués du PLR Genève ont plébiscité à l'unanimité la réforme de la prévoyance professionnelle, adoptée il y a une année par le parlement fédéral. La réforme est un compromis permettant de renforcer le financement du 2^e pilier, maintenir globalement le niveau des rentes et combler des lacunes de prévoyance. Les travailleurs âgés cesseront par ailleurs d'être discriminés, les emplois à temps partiels et les petits salaires seront mieux assurés. La prévoyance professionnelle, tout comme cela a été le cas avec le premier pilier et la réforme AVS 21 adoptée il y a moins de 2 ans,

doit être adaptée aux réalités du XXI^e siècle, pour un système des 3 piliers pérenne.

Objet n°1 Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité): **NON**

Objet n°2 Réforme de la prévoyance professionnelle: **OUI**

OBJETS CANTONAUX

OUI à une imposition plus juste de l'outil de travail : pour soutenir l'entrepreneuriat

Les délégués ont approuvé à l'unanimité la modification de l'imposition de l'outil de travail, qui permet de répondre au besoin de stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation, en encourageant les entrepreneurs à investir dans leur entreprise. Les jeunes entreprises, souvent très innovantes, qui génèrent peu de bénéfices pour financer leurs investissements, sont particulièrement concernées par la réforme.

OUI à la formation des enseignants dans le primaire : protégeons la formation locale

Actuellement, la formation des enseignants du primaire dans le canton de Genève est la seule qui dure 4 ans, contre 3 ans dans les autres cantons, durée de formation définie par la CIIIP. Cette situation, couplée au *numerus clausus* pratiqué à Genève, a pour conséquence que le nombre d'enseignants genevois formés dans le canton de Vaud a été multiplié par 7 en 10 ans. 40 % des enseignants engagés à la rentrée 2023 ont

ainsi été formés dans le canton de Vaud. Le PLR est à l'origine du projet de loi qui vise à aligner la durée de la formation des enseignants du primaire sur les autres cantons pour maintenir l'attractivité de la formation locale. Cette mesure devra être couplée avec un renforcement de la formation continue et n'implique pas de modification des conditions salariales. Les délégués ont accepté cette proposition à l'unanimité.

Objet n°1 Pour une imposition allégée de l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs actionnaires: **OUI**

Objet n°2 Formation des enseignants du primaire en 3 ans: **OUI**

Initiative sur la « biodiversité » : un NON s'impose

PROPOS SUR UNE INITIATIVE QUI PORTE MAL SON NOM



Par Simone de Montmollin
Conseillère nationale

PROTÉGER ADÉQUATEMENT LA BIODIVERSITÉ EN SUISSE COMME DANS LE MONDE NÉCESSITE DE TROUVER CE DÉLICAT COMPROMIS ENTRE UTILISATION ET PROTECTION DES TERRES. CETTE INITIATIVE PROPOSE DE LIMITER DE MANIÈRE INFLEXIBLE L'UTILISATION DE NOTRE TERRITOIRE. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES UN NON S'IMPOSE.



Si le recul de la biodiversité s'est surtout produit entre 1850 et la fin du XX^e siècle, une amélioration est perceptible depuis le début des années 2000.

LA PROTECTION DE NOTRE BIODIVERSITÉ : UNE PRIORITÉ

Qui peut être opposé à la protection de notre biodiversité ? Personne. Pas vous, pas moi, et pas non plus le Conseil fédéral ni le Parlement. Elle est l'essence de la vie sur Terre. Et le constat est alarmant, les scientifiques parlent de la 6^e extinction. Au niveau mondial, un million d'espèces seraient menacées sur les 8 millions recensés. La Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio veut combattre ce recul. La Suisse l'a ratifiée en 1994. Un Pacte mondial s'appuie sur le ODD15 pour fixer des objectifs 2030 en faveur de la biodiversité. La nécessité d'agir n'est pas contestée en Suisse non plus. Alors pourquoi s'opposer à l'initiative « Pour l'avenir de notre nature et du paysage », présentée comme une initiative « pour la biodiversité » ?

UN TEXTE QUI FIGERAIT LE TERRITOIRE SUISSE

Protéger adéquatement la biodiversité en Suisse comme dans le monde nécessite de trouver ce délicat compromis entre utilisation et protection des terres. Cela requiert des mesures adaptées aux réalités de chaque territoire. Figurer le territoire en Suisse, à l'instar de ce que l'initiative vise, imposerait des conséquences néfastes pour notre production indigène et donc pour les pays sur lesquels serait reporté ce que nous ne pourrions plus faire nous-mêmes, accentuant la pression sur leur biodiversité.

Cette initiative touche non seulement l'agriculture, mais également la production d'énergies renouvelables (plébiscitée en juin dernier par le peuple), le développement d'infrastructures, la production de bois, le développement du bâti ou nos activités touristiques.

La question de cette votation n'est donc pas de savoir si l'on est pour ou contre la biodiversité mais si l'on veut d'un texte qui limiterait de manière inflexible l'utilisation de notre territoire.

GARDER LE CAP ET POURSUIVRE NOS EFFORTS

Nous devons poursuivre nos efforts, intensifier les actions engagées qui portent leurs fruits pour assurer la protection de nos écosystèmes et la survie des espèces menacées. Si le recul de la biodiversité s'est surtout produit entre 1850 et la fin du XX^e siècle, une amélioration est perceptible depuis le début des années 2000. La Suisse s'y engage activement depuis plus de 30 ans. Elle a adopté une législation nationale pertinente et alloue depuis 2008 des ressources annuelles de la Confédération à hauteur de 600 millions de francs, auxquelles viennent s'ajouter

celles des cantons. Des soutiens aux Fonds mondiaux pour l'environnement complètent ces efforts.

S'il n'est pas ici question d'enjoliver la situation, il ne sert à rien non plus de céder à l'alarmisme. Accepter cette initiative ne permettra pas d'aller plus vite.

L'initiative qui porte mal son nom, veut exclure de la main de l'Homme une large partie du territoire (Pro Natura parle de 30 %), principalement sur le Plateau. Les initiants s'en défendent, soutiennent que la poursuite d'activités ne serait pas interdite, et qu'avec des moyens financiers supplémentaires, les cantons pourraient faire plus.

Le texte est pourtant clair : il s'agit de modifier la Constitution pour déclarer des paysages, des sites, des lieux historiques de même que des monuments naturels et culturels comme objets protégés officiels et donc pratiquement intouchables.

CONFLITS D'OBJECTIFS INSOLUBLES

Limiter l'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti, y compris en dehors des objets protégés officiels, réserver davantage de surfaces à la biodiversité dans les terres ouvertes agricoles et financer des mesures supplémentaires à charge de la Confédération sont les conséquences directes de la mise en œuvre de cette initiative.

Cette modification constitutionnelle créerait des conflits d'objectifs insolubles, empêchant les pesées d'intérêts nécessaires aux générations futures pour développer des infrastructures importantes (telles que lignes électriques, voies de chemin de fer, énergies renouvelables, etc.) ou pour assurer notre production agricole indigène. À cet égard, une autre initiative vient d'aboutir, qui elle, veut atteindre un taux d'autoapprovisionnement alimentaire de 70 % basé sur des aliments végétaux. Alors que nous peinons à nous maintenir à 50 %, les mêmes qui aujourd'hui sont à l'origine de l'initiative sur la biodiversité restreignant l'utilisation du territoire pour l'agriculture, soutiendraient probablement la suivante qui en nécessiterait significativement plus... et ce dans la plus totale contradiction.

LA BIODIVERSITÉ EST PROTÉGÉE EN SUISSE

La Suisse dispose des bases légales adéquates pour protéger notre diversité biologique. Des normes contraignantes figurent dans la Constitution, dans des lois spécifiques (lois sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement, de la forêt, des eaux, etc.) et sectorielles (lois sur l'agriculture, sur l'énergie, sur l'aménagement du territoire, etc.) qui toutes convergent vers le même objectif : préserver notre environnement naturel. En 2012, elle s'est dotée d'une Stratégie suisse spécifique à la biodiversité, suivie d'un Plan d'actions en 2017 qui prévoient des objectifs

et mesures pour protéger les espèces, restaurer leurs habitats naturels, et pour promouvoir l'utilisation durable des ressources. Tous les objectifs n'ont certes pas été atteints. Un deuxième plan d'action est en préparation pour la période 2025-2028.

Il faut miser sur des objectifs qualitatifs ciblés plutôt que sur des indicateurs purement quantitatifs, développer des mesures spécifiques dans les zones urbanisées et favoriser des collaborations transversales pour sensibiliser la population sur ce que chacun de nous peut faire.

Une acceptation de l'initiative n'aurait pas uniquement des impacts économiques mais renforcerait encore notre dépendance aux importations.

DES COÛTS DISPROPORTIONNÉS

La mise en œuvre des mesures proposées par l'initiative entraînerait des coûts financiers supplémentaires pour les collectivités publiques et les acteurs économiques estimés à 400 millions de francs par an. Ces coûts sont jugés disproportionnés par rapport aux bénéfices environnementaux attendus. Les cantons possèdent des compétences et des connaissances spécifiques sur la gestion de leurs territoires. L'initiative entraverait cette gestion décentralisée efficace.

Il faut miser sur des objectifs qualitatifs ciblés plutôt que sur des indicateurs purement quantitatifs, développer des mesures spécifiques dans les zones urbanisées et favoriser des collaborations transversales pour sensibiliser la population sur ce que chacun de nous peut faire.

APPEL À L'ACTION RAISONNÉE

Le refus de l'initiative sur la biodiversité par le Conseil fédéral et le Parlement ne signifie aucunement un désengagement envers la protection de la nature, de la faune, de la flore et de notre environnement en général. Au contraire, il plaide pour une approche pragmatique, équilibrée et efficace, tenant compte des résultats déjà obtenus ainsi que des réalités économiques et sociales, afin de poursuivre les efforts pour préserver et restaurer notre précieuse biodiversité.

Ces efforts sont menés de concert avec les cantons et toutes les parties prenantes privées et publiques. Continuer à travailler ensemble pour protéger notre environnement de manière durable et responsable pour trouver des solutions qui concilient les besoins de la nature et ceux de notre société, c'est la voie que la Suisse doit privilégier.

Cette initiative a été refusée par le Conseil fédéral et par le Parlement (CN : 124/72/2; CE : 33/12/0). Les Verts et le PS l'ont acceptée, les Verts libéraux sont divisés mais l'ont acceptée en assemblée des délégués.

Une large alliance s'y oppose également :

- › Union suisse des paysans (et ses organisations membres)
- › Association des entreprises électriques suisses
- › Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- › Union suisse des arts et métiers
- › Centre Patronal
- › Société Suisse des Entrepreneurs
- › Groupement suisse pour les régions de montagne
- › Société suisse d'économie alpestre
- › ForêtSuisse

L'initiative qui porte mal son nom, veut exclure de la main de l'Homme une large partie du territoire (Pro Natura parle de 30%), principalement sur le Plateau.



Pour une prévoyance professionnelle renforcée



Par Cyril Aellen
Conseiller national



LE SYSTÈME DES TROIS PILIERS

Le système de prévoyance professionnelle suisse est fondé sur trois piliers complémentaires lesquels fonctionnent selon des modèles très différents. Si le 3^e pilier est personnel et facultatif, les deux premiers sont obligatoires et comprennent une certaine forme de solidarité.

Le 1^{er} pilier, l'AVS, est financé selon un système de répartition: la génération actuellement active finance les prestations des rentiers d'aujourd'hui. Le 2^e pilier, communément appelé la LPP, est financé selon un système de capitalisation: les cotisations payées par l'employeur et l'employé sont placées pour chaque assuré sur le marché des capitaux et lui sont reversées à la retraite. Chacun épargne ainsi pour lui-même.

LPP: CAPITAL ACCUMULÉ OU RENTE MENSUELLE

S'agissant de la LPP, la personne qui atteint l'âge de la retraite a deux options: prendre le capital accumulé ou demander, en son lieu et place, le versement d'une rente mensuelle. Dans le premier cas, le retraité est libre de placer et d'utiliser son capital comme bon lui semble. Dans le second, le retraité a l'assurance de recevoir une rente mensuelle fixe jusqu'à la fin de ses jours. Le montant de la rente dépend en principe de deux éléments principaux: le capital accumulé, d'une part, et l'espérance de vie moyenne des assurés, d'autre part.

LE TAUX MINIMUM DE CONVERSION, UN POURCENTAGE DU CAPITAL ACCUMULÉ

Aujourd'hui, la législation fédérale prévoit que la rente LPP allouée doit correspondre annuellement à 6,8% du capital accumulé à l'âge de la retraite. C'est ce que l'on appelle le taux minimum de conversion. En substance, chacun doit toucher au minimum 6 800 francs par an par tranche de capital de 100 000 francs. Ce taux minimum a été fixé il y a de nombreuses années, soit à une période où l'espérance de vie était sensiblement plus courte qu'aujourd'hui. En 1985, l'espérance de vie d'un homme était de 73,5 ans et celle d'une femme était de 80,2 ans. En 2022, elle était respectivement de 81,6 ans et de 85,4 ans. Il est ainsi difficile de servir avec le même capital une même rente pendant 5 ou 8 ans supplémentaires. Il faut donc agir.

RÉDUCTION DU TAUX DE CONVERSION

Les autorités fédérales proposent ainsi de réduire le taux de conversion de 6,8% à 6%. Pour ceux qui choisissent de toucher leur avoir de prévoyance LPP sous forme de capital, cela ne changera rien. Pour ceux qui préfèrent bénéficier d'une rente, la baisse sera réelle. Toutefois, la réforme soumise à votation comprend des mesures compensatoires pour la rendre acceptable et équilibrée.

Les caisses de prévoyance disposent d'une grande liberté

et nombre d'entre elles assure de meilleures prestations que celles imposées par la loi. Dans les faits, le taux minimum de conversion ne s'applique qu'aux caisses de pension qui n'assurent que le minimum LPP. Celles-ci ne représentent qu'environ 15% de toutes les institutions de prévoyance. L'immense majorité des caisses, et donc des assurés, ne sera pas concernée par la baisse du taux de conversion.

Si le régime LPP est obligatoire, il ne concerne toutefois pas tous les employés. En effet, la loi fixe un seuil d'accès: seules les personnes qui gagnent plus de 22 050 francs par an ont actuellement l'obligation d'être affiliés à une caisse de pension. Pour augmenter le nombre des personnes affiliées à une caisse de pension, le seuil d'entrée a été abaissé de 10% et fixé à 19 845 francs par an.

Outre le seuil d'entrée, la loi prévoit que seule une partie du salaire est assurée et donne droit à des prestations LPP. Il existe en effet une sorte de franchise, appelée déduction de coordination, d'un montant de 25 725 francs par an. Cela signifie que seul le salaire annuel supérieur à ce montant impose une cotisation et donne droit à une rente. Pour assurer une meilleure retraite aux salariés, le parlement a réduit ce montant. Il ne correspondra plus à un montant forfaitaire de 25 725 francs, mais au maximum à 20% du salaire brut. Aussi et par exemple, celui qui gagne 52 000 francs par an ne sera

Les caisses de prévoyances disposent d'une grande liberté et nombre d'entre elles assure de meilleures prestations que celles imposées par la loi.

plus assuré que sur la moitié de son salaire brut mais sur les 80% de celui-ci. Aussi, les employés à temps partiel et les personnes à faibles revenus seront considérablement mieux assurés.

Enfin, le taux de cotisation minimum est aujourd'hui très différent selon qu'on ait 25 ou 60 ans, par exemple. Il existe 4 taux minimums, variant de 7% à 18%, en fonction de l'âge. Cette différence de taux de cotisation est discriminant pour les travailleurs âgés. Aussi, pour atténuer ce phénomène les taux minimums de cotisation ont été modifiés et réduits à 2 catégories au lieu de 4. Cette modification aura un impact positif sur l'employabilité des salariés de plus de 45 ans.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Enfin, le Parlement a pris une mesure d'accompagnement afin de compenser directement les baisses de rentes des personnes aux faibles revenus de la génération transitoire, soit celle née entre 1962 et 1977. Il est prévu que pour une durée de 15 ans, les personnes qui atteignent l'âge de la retraite avec un faible capital se voient allouer une rente complémentaire mensuelle qui peut aller jusqu'à 200 francs

par mois. Les personnes qui auront accumulé un capital de prévoyance inférieur à 220 500 francs toucheront un supplément complet et celles qui auront accumulé un capital de prévoyance inférieur à 441 000 francs toucheront un supplément plus faible et fixé de façon dégressive.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE POUR UN AVENIR PÉRENNE

L'objectif de la présente réforme a donc été de modifier le taux de conversion pour consolider les rentes et éviter que certaines caisses de pension se trouvent en difficultés financières en raison du prolongement de l'espérance de vie. Mais la réforme a aussi eu pour objectif de faire en sorte que les employés suisses soient mieux et plus nombreux à être assurés.

Cette réforme est nécessaire et permettra d'assurer un avenir pérenne aux rentes du 2^e pilier. Elle limitera l'impact de la baisse du taux de conversion et aura l'avantage de mieux assurer, voire même d'assurer, certaines personnes qui ont de faibles revenus et qui sont tenues à l'écart de l'actuel système de prévoyance. Sur un plan statistique, cette réforme améliorera avant tout la situation des employés à temps partiel et celle des femmes.

Cette réforme est nécessaire et permettra d'assurer un avenir pérenne aux rentes du 2^e pilier.

Stop à la fiscalité confiscatoire des entrepreneurs genevois !



Par **Véronique Kämpfen**
Députée au Grand Conseil

DERRIÈRE UN TITRE TECHNIQUE SE CACHE UN SUJET EXTRÊMEMENT IMPORTANT POUR LES PME DE NOTRE CANTON. VOTER OUI À LA QUESTION «ACCEPTÉZ-VOUS LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'IMPOSITION DES PERSONNES PHYSIQUES (LIPP) (POUR UNE IMPOSITION ALLÉGÉE DE L'OUTIL DE TRAVAIL DES ENTREPRENEUSES ET ENTREPRENEURS ACTIONNAIRES)?» EST ESSENTIEL POUR NOS ENTREPRISES, MAIS AUSSI POUR LES EMPLOIS QU'ELLES OFFRENT ET POUR L'INNOVATION. VOICI POURQUOI.



L'OUTIL DE TRAVAIL: DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'une entreprise détenue sous forme de société de capitaux (par exemple SA ou Sàrl) par un entrepreneur, dans laquelle il exerce son activité principale et dont il détient les titres non cotés en bourse. À noter que l'outil de travail n'est pas une fortune librement disponible, puisqu'il s'agit de l'entreprise elle-même et ce qui la constitue, comme ses locaux, ses stocks, ses machines, etc.

COMMENT FONCTIONNE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES ET DES ENTREPRENEURS ?

L'entreprise est imposée sur le bénéfice et sur le capital. De son côté, l'entrepreneur est imposé sur le revenu et des dividendes qu'il se verse, mais aussi sur sa fortune, qu'il s'agisse de sa fortune personnelle ou de la valeur des parts de son entreprise.

C'est là où le bât blesse : les entrepreneurs sont non seulement imposés

sur les bénéfices de leur entreprise par le biais de l'impôt sur le revenu lorsqu'un dividende est versé, mais aussi sur la valeur de cette même entreprise qu'ils détiennent, malgré une imposition déjà réalisée sur son capital. Cette multiple imposition est perçue comme une injustice par les entrepreneurs genevois, qui sont, de plus, taxés plus lourdement que dans les autres cantons.

QUELLE EST LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES TITRES D'UNE ENTREPRISE NON COTÉE ?

Lorsque les titres de l'entreprise ne sont pas cotés, leur valeur est estimée selon une circulaire de la Conférence suisse des impôts. Elle fixe la règle selon laquelle la valeur fiscale d'une société est le résultat d'une pondération entre sa valeur

substantielle et sa valeur de rendement. Puisqu'il s'agit d'une estimation, celle-ci devrait être effectuée avec retenue pour éviter que l'imposition sur la fortune des entrepreneurs actionnaires ne soit exagérée. Or, à Genève, il arrive fréquemment que la valeur fiscale des PME soit surestimée, ce qui se traduit par une taxation excessive des entrepreneuses et entrepreneurs.

QUEL EST LE BUT DE LA LOI ?

Tout d'abord d'alléger la fiscalité de l'outil de travail, très lourde à Genève où l'impôt sur la fortune est le plus élevé de Suisse avec un taux maximal de 1 %. Ensuite d'éviter une possible double imposition du capital et de la fortune. Enfin de s'aligner sur les cantons qui disposent d'une base légale ou réglementaire qui permet

une atténuation de l'imposition de l'outil de travail.

Il est important de comprendre qu'aujourd'hui, certains entrepreneurs ne dégagent pas suffisamment de liquidités pour payer l'impôt sur leur outil de travail et doivent donc se verser des dividendes pour ce faire. Cela a pour résultat d'appauvrir l'entreprise et donc de diminuer sa capacité d'investissement et de création d'emplois. Effet pervers : la société investissant moins, ses bénéfices futurs diminueront d'autant, et les recettes fiscales de même. L'effet est donc délétère pour les entreprises, mais pour l'État également. Enfin, ce sont surtout les jeunes entreprises et les start-up, qui doivent beaucoup investir au début de leur activité, qui sont pénalisées par ce système. La situation actuelle est donc un non-sens.

QUEL EST LE DISPOSITIF PRÉVU ?

La loi propose un rabais de l'impôt sur la fortune sur les titres non cotés de l'entrepreneur aux conditions cumulatives suivantes :

- ▶ L'entrepreneur est domicilié dans le canton.
- ▶ Il détient au moins 10 % du capital action (titres non cotés) de l'entreprise.
- ▶ Il exerce son activité dépendante à titre principal dans l'entreprise.

Le taux de réduction de la part de l'impôt sur la fortune afférente aux droits de participation sera de 80 % jusqu'à 10 millions de francs et de 40 % sur les tranches supérieures à 10 millions.

Cette révision concernera un peu moins de 4300 entrepreneurs. Elle ne vise pas une réduction générale de l'impôt sur la fortune ni un allègement

fiscal pour les investisseurs. La diminution des recettes fiscales serait d'environ 30 millions de francs. Elle peut être absorbée sans difficulté au vu des bénéfices réalisés par Genève ces dernières années. Il n'y aura aucun impact sur les prestations à la population.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN TEL ABATTEMENT À GENÈVE ?

Les entrepreneuses et entrepreneurs genevois ont un fort sentiment d'injustice vis-à-vis de l'imposition de leur outil de travail. Ils se plaignent d'être taxés à des taux beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Cela les prive

de ressources financières et pèse sur leur capacité d'investissement.

Cette loi atténue la fiscalité de l'outil de travail et permet donc de stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation. C'est un signal fort en faveur des entreprises voulu par le Conseil d'État qui a déposé ce projet de loi et qui juge, à juste titre, qu'il n'y a aucune raison que les entrepreneurs à Genève y paient plus d'impôts qu'ailleurs. Voter oui à cette loi, c'est voter pour un environnement fiscal plus équitable pour les entrepreneurs, soutenir nos PME et mettre fin à un régime confiscatoire qui n'a que trop duré.

L'entreprise est imposée sur le bénéfice et sur le capital. Cette multiple imposition est perçue comme une injustice par les entrepreneurs genevois, qui sont, de plus, taxés plus lourdement que dans les autres cantons.

Cette loi atténue la fiscalité de l'outil de travail et permet donc de stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation.

Formation des enseignants Mettre fin à une *Genferei* absurde !

L'UN DES SUJETS SUR LESQUELS LE PEUPLE GENEVOIS EST APPELÉ À SE PRONONCER LE 22 SEPTEMBRE CONCERNE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DU PRIMAIRE. S'IL EST FACILE POUR LA GAUCHE DE CARICATURER CE PROJET EN ÉVOQUANT UNE «FORMATION AU RABAIS», IL IMPORTE DE NOUS MOBILISER POUR EXPOSER LA VÉRITÉ: GENÈVE N'A AUCUNE RAISON DE LAISSER SES FUTURS PROFS SE FORMER PLUS VITE – ET PARFOIS MIEUX – DANS D'AUTRES CANTONS! THIERRY OPPIKOFER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE ICI POURQUOI IL FAUT VOTER OUI À CETTE LOI.

La loi 11926 prévoit que la formation des enseignants du primaire (de la première à la huitième Harmos) à Genève se fasse en 3 ans comme dans tous les autres cantons et non en quatre comme c'est le cas chez nous. Ce retour à la raison est issu d'un projet PLR de Jean Romain, voté en février 2024 par les deux tiers du Grand Conseil, après un très long travail en Commission de l'enseignement supérieur, au fil de onze séances de septembre 2016 à juin 2018.

Durant ces débats, il est apparu clairement que la gauche et la patronne de l'époque du DIP, Mme Torracinta, entendaient avant tout ne surtout rien changer. À leurs yeux, il fallait continuer à former les enseignants et enseignantes du primaire en 4 ans, dans un cadre universitaire, avec notamment une première année franchement théorique.

Pour le PLR, il est évident qu'il faut abolir cette Genferei, supprimer au passage le numerus clausus, et former ici en 3 ans nos enseignantes et enseignants de primaire, qui pourront ensuite s'ils le veulent suivre des modules complémentaires.

UNE GENEVOISERIE

Dans les autres cantons, les Hautes Écoles pédagogiques (correspondant au modèle des HES) combinent la théorie – il en faut – et la pratique. Or l'enseignement répond certes à une vocation et nécessite une formation théorique, mais le plus important est de savoir si on est ou non en mesure d'enseigner à des élèves: cela ne se voit que par la pratique.

À l'époque, le DIP a d'ailleurs admis de mauvaise grâce qu'il faudrait renforcer cet aspect pratique. La gauche – et tout particulièrement Olivier Baud, d'Ensemble à gauche (qui alterne avec souplesse députation et présidence du Cartel intersyndical des fonctionnaires) – a parlé d'attaque contre les salaires, de mépris pour le métier d'enseignant, certains – dont la conseillère d'État socialiste – estimant même qu'un master universitaire était indispensable pour enseigner à des enfants de primaire.

Suite au vote largement majoritaire du Grand Conseil, la gauche – EAG, PS et Verts – frustrée, a lancé un référendum.

L'OBJECTIF DE LA LOI

En votant oui à la loi, nous aurons comme tous les autres cantons une formation des enseignants du primaire réorganisée, efficace, plus axée sur la pratique. Aucune dévalorisation salariale, aucune incidence financière ne sont à craindre, si ce n'est peut-être quelque pour-cent d'économie. Actuellement, notre magistrate Anne Hiltbold l'a dit, 250 candidats et candidates se présentent à l'Institut universitaire de formation des enseignants, et il n'y a que 100 places en raison du *numerus clausus*. Que font les recalés? Ils vont dans le canton de Vaud (cela nous a coûté 6 millions l'an passé), puis reviennent enseigner à Genève. À ce jour, quelque 40% de nos futurs enseignants se forment ailleurs, en 3 ans, ce qui illustre l'ineptie du slogan de «formation au rabais»!

En votant oui à la loi, nous aurons comme tous les autres cantons une formation des enseignants du primaire réorganisée, efficace, plus axée sur la pratique.

Mieux, ou pire: certains de ces futurs enseignants ont passé leur Maturité en pays de Vaud, un an plus tôt que dans le système genevois. Après 3 ans d'études en HEP, ils arrivent donc devant leur classe 2 ans plus tôt que leurs braves collègues genevois. D'ailleurs, le nombre de Genevois qui vont se former en Valais, à Neuchâtel ou à Lausanne, puis reviennent, a été multiplié par 7 en 10 ans!

Pour le PLR, il est évident qu'il faut abolir cette *Genferei*, supprimer au passage le *numerus clausus*, et former ici en 3 ans nos enseignantes et enseignants de primaire, qui pourront ensuite s'ils le veulent suivre des modules complémentaires. Ils ont, rappelons-le, droit à un accompagnement initial et à la formation continue.



Par **Thierry Oppikofer**
Député au Grand Conseil



Élections à la Cour des comptes

LES MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES SERONT RÉÉLUS LE 22 SEPTEMBRE. LE PLR GENÈVE SOUTIENT LA LISTE N°3 «NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE GENÈVE» QUI PRÉSENTE UNE ÉQUIPE DE SIX PERSONNES (TROIS TITULAIRES ET TROIS SUPPLÉANTS) DISPOSANT DE COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES ET D'UNE RICHE EXPÉRIENCE DANS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA COUR.

DANS CE NUMÉRO DU NOUVEAU GENEVOIS NOUS VOUS RAPPELONS LE FONCTIONNEMENT DE LA COUR DES COMPTES ET VOUS PRÉSENTONS LES SIX CANDIDATS.

L'ÉQUIPE EST SOLIDE ET SOUDÉE. VOTEZ COMPACT, VOTEZ POUR LA LISTE N°3!

COMMENT FONCTIONNE LA COUR DES COMPTES?

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Cour des comptes assure un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des 45 communes, des institutions de droit public (par ex. HUG, TPG, SIG et Aéroport) et des organismes subventionnés. Elle réalise des audits de conformité et de performance, évalue les politiques publiques et procède à la révision des comptes de l'État. Ses contrôles relèvent de son libre choix. Ils visent à améliorer les prestations publiques et à s'assurer du bon usage des deniers publics.

La Cour peut être sollicitée par les organismes se trouvant dans son périmètre de contrôle, ainsi que par toute personne. Elle a ainsi reçu 151 sollicitations en 2023 et traite toutes les informations de manière confidentielle.

Les rapports de la Cour des comptes sont publics et librement disponibles sur son site Internet. Cette transparence est imposée par la loi afin de garantir une gestion démocratique des affaires publiques.

Étant un organe constitutionnel, la Cour des comptes est du même rang que le Conseil d'État. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'à la haute surveillance du Grand Conseil (art. 94 Cst. GE).

La Cour des comptes est composée de 6 magistrats élus au suffrage universel pour une durée de 6 ans. Elle fonctionne de façon collégiale. En 2023, elle comptait 23 employés et ses charges de fonctionnement se sont élevées à 5,6 millions.



CANDIDATE ET CANDIDATS AUX POSTES DE MAGISTRATE ET MAGISTRATS TITULAIRES



SOPHIE FORSTER CARBONNIER est l'actuelle présidente de la Cour des comptes où elle siège depuis 2019. Elle a notamment piloté des audits sur le service des votations et élections, sur la procédure d'adjudication des services de sûreté de Genève Aéroport et sur les aides financières Covid-19. Économiste de formation, elle a été députée et a travaillé pour des organisations internationales et l'administration fédérale.



PIERRE-HENRI PINGEON est expert-comptable diplômé et titulaire d'un master en administration publique de l'IDHEAP. Il a travaillé pendant 30 ans au sein d'un grand cabinet d'audit, les 14 dernières années en tant qu'associé responsable pour le secteur sans but lucratif en Suisse. À ce titre, il a dirigé l'audit de nombreuses entités autonomes genevoises, et collaboré avec la Cour pour la révision des comptes consolidés de l'État. Il a également corédigé le manuel comptable de l'État de Genève.



FABIEN MANGILLI est titulaire d'un brevet d'avocat et d'un doctorat en droit. Il occupe depuis 10 ans le poste de directeur des affaires juridiques à la chancellerie d'État. Auparavant, il a exercé pendant 6 ans la fonction de secrétaire parlementaire au secrétariat général du Grand Conseil. De par sa riche expérience, il dispose de compétences reconnues en droit public, notamment sur le fonctionnement des institutions, la protection des données et la transparence, la procédure administrative ainsi que les droits politiques.

CANDIDATE ET CANDIDATS AUX POSTES DE MAGISTRATE ET MAGISTRATS SUPPLÉANTS



FRÉDÉRIC VARONE est professeur de sciences politiques à l'Université de Genève. Il est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques. Pendant la magistrature 2019-2024, il a notamment piloté les missions sur les Bains des Pâquis et Genève Plage, le Léman Express ou la surfacturation des SIG.



NATHALIE BRENDER est professeure et responsable de la filière Économie d'entreprise à la Haute école de gestion de Genève. Elle enseigne la gouvernance, l'audit et l'analyse financière. Titulaire d'un diplôme d'experte-comptable, elle possède une solide expérience en audit, gestion des risques et reporting financier acquise dans le secteur privé et au sein d'organisations à but non lucratif.



LAURENT THURNHERR est avocat, membre du Conseil municipal de sa commune et a été pendant quatre années juge d'instruction militaire. Ces diverses casquettes l'ont amené à pratiquer les administrations communales, cantonales et fédérales, à mener des enquêtes pénales et administratives, ainsi qu'à évaluer la conformité du droit de projets publics et de pratiques d'autorités administratives.

NOS ENGAGEMENTS

- › Garantir l'indépendance de la Cour
- › Répondre aux demandes de la population
- › Informer avec transparence
- › Favoriser le dialogue avec les autorités
- › Fonctionner collégalement
- › Collaborer avec les autres instances de contrôle
- › Appliquer les normes professionnelles d'audit et d'évaluation
- › Traiter les informations de manière confidentielle

NOS PRIORITÉS POUR LA MAGISTRATURE 2025-2030

- › Améliorer les prestations publiques à la population
- › Proposer des mesures d'économie
- › Accompagner la transition numérique de l'État
- › Renforcer les capacités de révision des comptes

Fin d'une belle aventure à la Cour des comptes

ISABELLE TERRIER, ANCIENNE PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES, REVIENT SUR SES DOUZE ANNÉES PASSÉES À LA COUR, DONT QUATRE À LA PRÉSIDENTE. ELLE NOUS PRÉSENTE LES DÉFIS RELEVÉS AU COURS DE SON MANDAT, L'ACTIVITÉ DE LA COUR ET NOUS EXPLIQUE SON FONCTIONNEMENT ET SA FORCE.

LE PLR GENÈVE PROFITE DE CETTE OCCASION POUR REMERCIER CHALEUREUSEMENT ISABELLE TERRIER POUR SON TRAVAIL AU SEIN DE CETTE INSTITUTION PENDANT CES ANNÉES!



Par Isabelle Terrier
Ancienne Présidente de la Cour des comptes

UN MANDAT PASSIONNANT, DES DÉFIS DE TAILLE

Alors que la Cour des comptes est entrée dans sa 18^e année, j'achève mes 12 ans de vie commune avec elle, dont 4 à sa présidence; que le temps passe vite, et comment en suis-je arrivée là? Avocate de formation, ayant pratiqué 22 ans au barreau genevois, rien ne me destinait, a priori, à rejoindre une institution de contrôle financier. C'est toutefois l'adoption de la nouvelle Constitution par le peuple genevois, le 14 octobre 2012, qui va changer la donne. En effet, le constituant a choisi

d'élargir le champ de compétences de la Cour des comptes en lui confiant la tâche d'évaluation des politiques publiques qui était auparavant assumée par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques. Ayant siégé 5 ans auprès de cette commission, dont j'assumais la présidence depuis 2009, j'ai été approchée par le PLR, et c'est ainsi que je me suis portée candidate à la Cour des comptes où j'ai été élue magistrate titulaire en novembre 2012. Mes premiers mois d'activité ont été essentiellement consacrés à la mise en place d'une structure interne propre à l'évaluation:

Nos conclusions ne font pas toujours plaisir, et les magistrats doivent être capables de les défendre tant auprès des entités concernées que des commissions des finances et de contrôle de gestion, tout en étant exposés médiatiquement.

engagement de personnel qualifié, élaboration et adoption de procédures internes conformes aux standards de la Société suisse d'évaluation, formations internes et communication externe. Le défi était de taille, car il s'agissait d'une part de trouver un juste équilibre au sein de la Cour entre les activités d'audit et d'évaluation et, d'autre part, de développer une culture de l'évaluation au sein de l'administration publique. Comment faire comprendre que le gendarme financier, comme certains aiment appeler la Cour, pouvait aussi être un outil d'aide à la décision?

Certains de nos dirigeants l'ont heureusement vite compris. Preuve en est que les deux premières évaluations menées par la Cour l'ont été à la demande de conseillers d'État et portaient sur les thématiques de la lutte contre les violences domestiques et de la politique publique en matière de prostitution. Dix-sept autres rapports d'évaluation ont ensuite été publiés en lien avec des problématiques aussi variées que notamment la protection des mineurs, la réinsertion professionnelle des chômeurs en fin de droits, les bourses et prêts d'études ou la loi sur le revenu déterminant unifié.

ACTIVITÉS DE LA COUR

L'activité principale de la Cour demeure néanmoins axée sur le contrôle de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics, et 109 rapports d'audit ont été publiés depuis mon entrée en fonction. Enfin, depuis le 1^{er} mai 2017, la Cour assume également la lourde tâche de réviser tant les comptes individuels que consolidés de l'État de Genève.

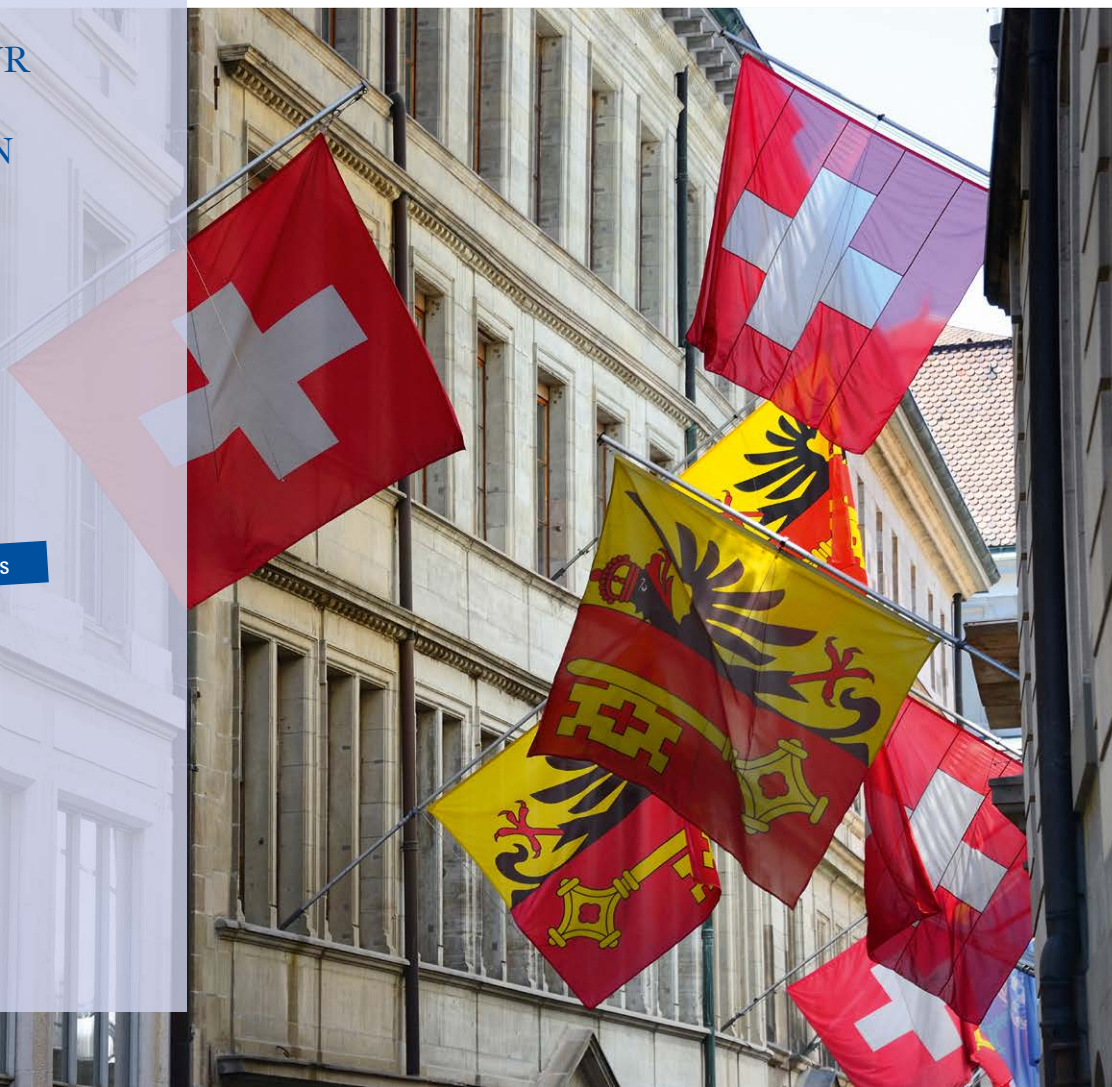
INDÉPENDANCE ET AUTONOMIE

La grande force de la Cour réside dans son indépendance et son autonomie. Elle est l'une des 4 autorités de rang constitutionnel, aux côtés du Grand Conseil, du Conseil d'État et du Pouvoir judiciaire. Elle est libre de choisir ses missions ainsi que la façon dont elle entend les mener et n'est soumise qu'à la haute surveillance du Grand Conseil. Tous nos rapports, délibérés de façon collégiale à trois, sont rendus publics et généralement présentés en conférence de presse. Nos conclusions ne font pas toujours plaisir, et les magistrats doivent être capables de les défendre tant auprès des entités concernées que des commissions des finances et de contrôle de gestion, tout en étant exposés médiatiquement. Cela n'a rien d'un long fleuve tranquille, mais c'est passionnant!

UNE NOUVELLE COMPOSITION

À la fin du mois, les électrices et électeurs genevois vont devoir désigner la nouvelle composition de la Cour des comptes, une première sélection ayant déjà été effectuée à l'interne des partis. Ce choix est important au regard de la mission de la Cour et des tâches qui incomberont aux futurs élus. Je leur souhaite d'ores et déjà une belle aventure et autant de plaisir que j'en ai eu tout au long de ces années.

La grande force de la Cour réside dans son indépendance et son autonomie. Elle est une des quatre autorités de rang constitutionnel, aux côtés du Grand Conseil, du Conseil d'État et du Pouvoir judiciaire.



Élection à la Cour des Comptes NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE GENÈVE

LAURENT
THURNHERR

FABIEN
MANGILLI

SOPHIE
FORSTER
CARBONNIER

PIERRE-HENRI
PINGEON

NATHALIE
BRENDER

FRÉDÉRIC
VARONE



PLR
Les Libéraux-Radicaux
Genève



Le Centre
Genève



22 septembre 2024
VOTEZ LA LISTE

3

Du nouveau au secrétariat



AU REVOIR À GABRIEL DELABAYS...

Assistant parlementaire depuis le 3 février 2020, Gabriel Delabays a quitté le secrétariat du parti cantonal le 31 août 2024. Très engagé au sein du PLR, il est élu au législatif de la commune d'Ecublens (VD), et a été candidat aux élections fédérales de 2023 sur la liste des Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois. Au sein du parti, il a notamment collaboré étroitement avec la députation, mais aussi soutenu les commissions thématiques et le groupement des Élus Communaux dans leurs missions, et participé à l'élaboration du programme de législature. Le PLR Genève le remercie chaleureusement pour son engagement et son travail au cours des quatre dernières années, et lui souhaite tout de bon pour la suite de sa carrière professionnelle.



... ET BIENVENUE À LEA DI BENEDETTO!

Depuis le 5 août 2024, Lea Di Benedetto est la nouvelle assistante parlementaire du PLR Genève. Au bénéfice d'une formation en droit de l'Université de Genève, elle a travaillé comme procès-verbaliste au Grand Conseil avant de rejoindre le secrétariat du PLR Genève. L'équipe du secrétariat et le groupe parlementaire se réjouissent de cette nouvelle collaboration!



L'immobilier de tous les possibles

Toutes les expertises sous le même toit.

Vente, location, gérance locative, administration de copropriétés, immobilier de prestige, développements immobiliers, direction de travaux et rénovations, conseil en performance énergétique, vous trouverez toutes les expertises possibles à la SPG. Plus d'informations sur spg.ch.

spg.ch

GENÈVE-NYON-LAUSANNE



Les Jeunes Libéraux-Radicaux



Par Estelle Grossmann-Tanari & Alexis Couniniotis
Présidente JLRG & Vice-Président JLRG

UN NOUVEAU COMITÉ, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES QUI APPROCHENT... C'EST L'OCCASION POUR LES JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX DE VOUS PRÉSENTER LEURS VALEURS, LEURS OBJECTIFS ET LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LEUR ASSOCIATION.



QUI SOMMES-NOUS ?

Les « Jeunes Libéraux-Radicaux », vous avez sûrement entendu parler de nous mais savez-vous vraiment qui nous sommes et ce que nous faisons ? Pour ceux qui se posent encore la question, nous avons le plaisir de nous présenter aujourd'hui.

Comme notre nom l'indique, nous représentons une section au sein du Parti Libéral-Radical genevois. Contrairement aux autres sections communales, nous regroupons toute la jeunesse du parti au sein du canton mais tout comme le PLR Genève, nos objectifs visent à défendre des valeurs communes telles que la stimulation de l'esprit civique ou encore développer la société dans un esprit libéral-radical.

Au-delà du fait de défendre nos valeurs communes, ce qui nous tient également à cœur est de sensibiliser les moins de 35 ans à la vie politique. Nous sommes convaincus du fait que la politique est l'affaire de tous et qu'il est du devoir de chacun de s'investir pour ainsi prendre des décisions en toute connaissance de cause.

À travers cet investissement en tant que JLR, nous poursuivons notre mission de former la relève politique qui façonnera la Suisse de demain.

UN NOUVEAU COMITÉ DYNAMIQUE !

Depuis le début de l'année 2024, le nouveau comité JLRG s'emploie avec dynamisme et conviction à poursuivre les objectifs mentionnés précédemment pour proposer aux membres des activités diverses, pour certaines politiques, pour d'autres informelles.

Pour que notre association puisse répondre à un maximum de demandes, nous avons organisé des conférences, assemblées générales, Stamm mais aussi un barbecue estival. C'est un plaisir pour nous d'avoir pu remettre la politique au cœur de nos activités avec notamment les prises de positions émises lors de nos assemblées générales. Cependant, notre association

ne serait pas ce qu'elle est sans nos Stamms bimensuels qui sont une belle occasion pour échanger avec d'autres membres dans un contexte un peu moins formel. Nous avons profité de cette occasion pour rencontrer également de nouveaux membres intéressés à la politique et répondre à leurs questions, aussi diverses étaient-elles.

L'esprit de partenariat qui nous anime nous a permis d'organiser conjointement avec d'autres associations divers événements. Nous pensons ici à la conférence sur la prévoyance professionnelle co-organisée avec les Genevoises PLR ou encore l'ADD du PLR cantonal du 17 juin dernier, où nous avons servi le repas et nous sommes occupés des questions logistiques.

UN ÉLAN DE JEUNESSE AUX MUNICIPALES

Les élections municipales approchent à grands pas ; un élan de jeunesse est toujours porteur d'une énergie et d'un dynamisme bienvenus. Nous comptons déjà parmi nos membres des candidats aux municipales et nous en sommes très fiers. Toutefois, nous serions très heureux de soutenir toujours plus de jeunes pousses prêtes à porter des valeurs libérales-radicales au sein des diverses communes genevoises ! Pour ce faire, nous mettons chaque membre intéressé en relation directe avec les membres de sa commune mais souhaitons aussi aller bien plus loin. Notre association a prévu une campagne de soutien sur les réseaux sociaux ou encore divers événements qui sauront animer la fin de l'année 2024. Parmi ceux-ci, une rencontre avec des élus actuels, une formation sur le travail de son image ou encore une présentation interparti de la vie politique genevoise. Ajouté à cela, nous n'oublierons pas de prendre position pour les prochaines votations à venir lors de

nos assemblées générales. Puis, pour égayer cette campagne de façon moins formelle, nos Stamms continueront et à ceux-ci viendront s'ajouter une fête d'Halloween ainsi qu'une soirée de Noël. En bref, nous voulons que la jeunesse du parti s'investisse tout en s'amusant et que chacun soit libre de choisir comment vivre sa vie associative !

VOTRE SOUTIEN EST INDISPENSABLE

Comme pour toute association, votre soutien nous est indispensable. Donc, si dans votre entourage, vous connaissez des jeunes de moins de 35 ans qui s'intéressent à la politique et qui souhaitent s'engager, parlez-leur de notre association, nous les accueillerons avec un immense plaisir !

Les élections municipales approchent à grands pas ; un élan de jeunesse est toujours porteur d'une énergie et d'un dynamisme bienvenus.

Au-delà du fait de défendre nos valeurs communes, ce qui nous tient également à cœur est de sensibiliser les moins de 35 ans à la vie politique.

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

de Eloi Guimtrandy

Président du PLR Onex



QUOI DE NEUF DANS VOTRE COMMUNE D'ONEX ?

En fin d'année passée, la commune a vécu une élection complémentaire pour le conseil administratif de la ville suite au départ de Carole-Anne Kast pour le Conseil d'État. Face à un siège appartenant historiquement aux socialistes, les chances de l'obtenir étaient minces. Mais grâce à une forte mobilisation des membres de notre association et d'une alliance inédite composée des Verts-libéraux, de l'UDC, du MCG et du PLR, notre candidat Jean-Pierre Pasquier a remporté l'élection, ce qui a permis de redonner ce siège au PLR Onex.

Le Conseil administratif d'Onex a présenté les comptes 2023, qui montrent un excédent de plus de 3 millions de francs, en grande partie grâce au fonds de péréquation des personnes morales. Il est important de réduire la dépendance à la péréquation financière en mettant en place une véritable politique d'implantation d'entreprises pour augmenter les recettes fiscales grâce à des conditions attractives pour les entreprises. Il est également nécessaire d'engager des réformes structurelles pour assurer la stabilité à long terme des finances publiques.

La spécificité d'Onex réside dans son déséquilibre entre habitants et entreprises génératrices de revenus fiscaux.

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DE VOTRE COMMUNE ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

La spécificité d'Onex réside dans son déséquilibre entre habitants et entreprises génératrices de revenus fiscaux. La commune est traversée par une route cantonale pénétrante qui sépare la Cité-Nouvelle (regroupant les deux tiers des habitants) et une zone de villas (toutes deux parmi les plus grandes du canton). Cette route aurait pu desservir et alimenter une grande zone d'activité dynamique le long de son tracé, devenant ainsi une véritable vitrine. Cependant, elle est principalement bordée d'habitations, renforçant ce déséquilibre. Faute d'attirer un grand nombre d'entreprises, Onex profite de grands espaces verts représentant un tiers de la commune, qui attirent au-delà de ses habitants, notamment avec le parc des Eaux ou encore la ferme de la Gavotte.

UN SUJET D'ACTUALITÉ DONT VOUS SOUHAITEZ NOUS PARLER ?

Au niveau de la commune, pour favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, le PLR Onex s'engage à créer de nouvelles places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire. Nous avons désormais la chance d'avoir un conseiller administratif qui travaille activement pour garantir l'ouverture d'une nouvelle crèche de 55 places dans le vieux village d'Onex. Avec la pénurie de places et le rejet du projet de loi sur les crèches, c'est un exemple de ce qu'on peut faire au niveau communal.

Au niveau de l'association, suite aux difficultés qu'a connues le PLR Onex en 2020 et qui ont vu le départ de plusieurs membres, un profond travail de reconstruction a été engagé, donnant des résultats encourageants. La récente élection au Conseil administratif de notre candidat en est une manifestation, mais il y a aussi de nombreux nouveaux membres, et surtout des jeunes, qui nous ont rejoints.

Le recrutement de membres est donc un objectif permanent, absolument nécessaire au bon fonctionnement d'une association. Ce renouvellement doit cependant veiller à apporter une diversité. Et même si beaucoup de travail a été réalisé sur ce point, notamment au niveau des jeunes, la réalité est que notre association est majoritairement composée d'hommes et nous souhaitons accueillir plus de femmes, surtout au sein d'une association politique qui se veut représentative de la population.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Le groupe PLR soutient actuellement le projet de la voie verte qui permettra de relier Bernex à la Bâtie, grâce à un axe réservé à la mobilité douce. Ce projet, qui traversera notre commune, s'inscrit dans une démarche cantonale avec le soutien de la Confédération face aux défis de la mobilité multimodale et du réchauffement climatique. Une fois réalisée, cette ligne de transport permettra de créer un itinéraire sécurisé pour cyclistes et piétons, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants en donnant un nouvel usage aux espaces qu'elle traversera, ainsi qu'en valorisant l'environnement.

En 1860, Onex comptait 261 habitants ; aujourd'hui, elle en compte près de 20 000. Bien que la commune affiche l'une des densités de population les plus élevées du canton, cette densité n'est pas uniforme. Les zones d'habitat individuel côtoient celles fortement densifiées, sans oublier le cœur historique du vieux village. Il est donc essentiel de répondre aux besoins en logements, infrastructures et loisirs, tout en préservant le patrimoine, la mixité d'habitat et la vie de quartier. Nous nous engageons à protéger la zone des villas et à promouvoir un développement modéré et durable, en mettant l'accent sur des constructions et rénovations de qualité et en répondant à la demande des familles souhaitant devenir propriétaires.

QUELS SONT LES ASPECTS LES PLUS GRATIFIANTS ET LES PLUS DIFFICILES DANS VOTRE FONCTION DE PRÉSIDENT D'ASSOCIATION ?

Organiser divers événements et créer une véritable dynamique de groupe est ce qui me plaît le plus. Pouvoir réunir des personnes intéressées par la vie de la commune lors de nos événements afin de discuter et de concrétiser des projets qui améliorent le bien-vivre et le bien-être dans la commune est une grande source de satisfaction. J'ai la chance de discuter avec des personnes bien plus expérimentées que moi, de qui j'apprends donc beaucoup. Ces personnes donnent de leur temps, bénévolement. Et le plus gratifiant arrive quand nos projets se réalisent. Il y a tout un processus passionnant allant de la simple discussion, à la séance du comité pour réfléchir à comment articuler le projet, en passant parfois par les stands, les dimanches au marché, jusqu'à la concrétisation.

Évidemment, parfois les projets ne se réalisent pas ou ne se passent pas comme on l'espère, cela pour diverses raisons, qui parfois nous échappent. Le temps passé sur chaque projet, que l'on prend à côté de nos études, de notre travail et de nos obligations quotidiennes, rend la chose d'autant plus contrariante. Mais il y a toujours quelque chose d'autre à faire, alors nous effaçons nos déceptions en donnant notre maximum pour que le prochain projet soit un succès.

Le recrutement de membres est un objectif permanent, absolument nécessaire au bon fonctionnement d'une association.



Apéritif de la présidence du 20 août



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00